
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 17 février 2025

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY –
Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN
–M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-
Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER –
M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE –
M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT –
Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT –
Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO –
M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET –
Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD –
Mme Béatrice VESSILLER – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-
GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN –
Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH –
M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK –
Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – Mme Virginie DEMARS –
Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST –
M. Stéphane COLSON – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Aurore GORRIQUER (Pouvoir à Gaëtan CONSTANT)

Mme Sylvie DONATI (Pouvoir à Yann CROMBECQUE)

Mme Zemorda KHELIFI (Pouvoir à Jacques VINCE, jusqu'au rapport 2025-30)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à Virginie DEMARS)

M. Loïc CHABRIER (Pouvoir à Emilie PROST)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE (Pouvoir à Sabrina BENHAIM)

Mme Stéphanie CHABROUX (Pouvoir à Lucie MASTROLORITO)

M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir Danielle CARASCO)

Sont absents :

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Je salue l'ensemble des membres du Conseil Municipal et le public.

Un salut tout particulier à la plus jeune spectatrice dans le public, car Maeline devrait être dans le coin. Maintenant qu'ils ont tous les deux reconnu, à la fois la paternité et la maternité, je peux féliciter les parents, Morgane GUILLAS et Mathieu GARABEDIAN.

Avec Frédéric LAMANTIA, nous avons choisi un titre plein d'espérance pour une jeune fille à naître, « La terre est si belle », d'Hugues AUFRAY, un titre magnifique. C'est pour lui souhaiter la bienvenue.

(Musique)

M. LE MAIRE.- Merci. Pour celles et ceux qui ne seraient pas adeptes d'Hugues AUFRAY, en tout cas moins que Morgane et Mathieu, de par leur passé commun, que je ne dénoncerai pas ici, « *la Terre est si belle, le ciel est si grand, va mon hirondelle, le monde attend* ». C'étaient nos mots de bienvenue pour Maeline.

Nous ouvrons donc ce premier Conseil Municipal de l'année 2025. Nous avons un peu dépassé la période des vœux. Permettez-moi d'en formuler un cependant, en ouverture de ce Conseil : que malgré les échéances électorales qui approchent, nos débats se poursuivent dans l'esprit constructif et respectueux qui a eu lieu et qui a eu cours jusqu'à présent. C'est un souhait très sincère que je partage avec l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal.

Mais au-delà de partager un souhait, c'est aussi important dans un climat de défiance généralisée envers la classe politique, qui s'aggrave encore selon les résultats du baromètre annuel du CEVIPOF. Le Maire reste une figure de confiance et de réassurance, et au-delà du Maire, c'est l'ensemble des élus municipaux qui ont une faveur, relative, mais à mettre en comparaison avec les autres élus français : 58 % des Français déclarent avoir confiance dans leur Conseil Municipal. Cela en fait l'institution politique la plus appréciée des Français.

Selon ce même baromètre, 79 % des Français ont des sentiments négatifs vis-à-vis de la politique, et seulement 28 % d'entre eux estiment que la démocratie fonctionne bien. Ou encore 41 % des citoyens approuvent l'idée d'un homme fort qui n'a pas besoin des élections au Parlement. J'espère que ce crédit accordé aux Conseils Municipaux continuera à être notre viatique et notre pourvoyeur d'énergie pour l'avenir. En tout cas, moi, j'essaierai de mettre l'énergie qui est la mienne au service de cette confiance.

Si cette figure du Maire et des conseillers municipaux reste appréciée et respectée pour la majorité des Français, c'est aussi parce qu'ils peuvent voir au plus près de chez eux, concrètement, le résultat de ces engagements. Ce sera encore le cas à Villeurbanne en 2025, une année importante de réalisations dans tous les domaines.

Au premier semestre, les temps forts seront nombreux. La semaine dernière, nous avons inauguré la mise en accessibilité de la Maison du Citoyen. L'inauguration de la crèche Ellen Key et de l'école Simone Veil, la réouverture de l'accueil du CCAS, après l'accueil de l'Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée, la fin des travaux de l'isolation complète de la MJC. Un rapport reviendra sur la MJC.

L'inauguration de la végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry, l'inauguration de la centrale scolaire citoyenne sur l'école Lazare Goujon, la pose, en lien avec le Sytral et la

Métropole, du tablier du futur pont du T9 à Croix Luizet, l'inauguration du mail Jean Monnet et des aménagements autour du parc de l'Europe, l'inauguration de la rénovation de la piste d'apprentissage du vélo de la Baisse, l'inauguration du projet d'urbanisme transitoire de la place de la Paix, la pose de la première pierre du macro-lot C du projet Gratte-Ciel, l'inauguration du BCD à l'école Herriot, la première pierre de médiathèque du Tonkin, le futur parc De Barros.

C'est presque fini, et nous n'avons sélectionné que les projets les plus importants.

L'ouverture de la Voie lyonnaise numéro 4, l'inauguration du parc aux hérissons. Les habitants ont insisté sur cette appellation « aux hérissons », et non pas « des hérissons ». À La Soie. Sans parler des rails et des trottoirs du T6, apparus récemment rue Paul Verlaine, à côté de Lazare Goujon, laissant envisager que nous étions plus proches que nous ne l'avions jamais été de la fin de ces travaux. Même si les nuisances du chantier ne sont pas terminées, nous sentons quand même poindre un début d'aménagement.

Ce n'est pas la totalité des travaux, mais cela donne à voir l'ampleur des évolutions à venir et des choses que nous allons pouvoir présenter, comme amélioration de la vie quotidienne, aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais.

Autre point d'actualité, je me permets, car il est important pour la transparence et la vie démocratique de faire un retour rapide sur le déplacement d'une délégation, à la fois métropolitaine et villeurbannaise, qui s'est rendue en Éthiopie la semaine dernière. Il y avait des représentants de notre Ville, de la Métropole, de l'agence d'urbanisme, du SDMIS via l'association CASC APPUI, le cofondateur de Handicap international, avec l'association France Éthiopie Corne de l'Afrique, présidée par M. Shoki Ali Saeed.

J'en profite pour remercier les élus de ce Conseil pour leur engagement, tous ceux qui ont participé à ce déplacement. Un compte rendu complet sera présenté au prochain Conseil Municipal, mais je peux partager avec vous une note d'ambiance et quelques premiers éléments de résultats.

Nous avons été extrêmement bien accueillis. Je ne parle pas simplement de l'accueil protocolaire dans ce type de visite. Nous sommes tombés à un moment important pour l'Éthiopie, car le Président de la République a fait le choix de renouer des liens importants. Avec l'ambassade de France, ce déplacement était vécu comme une opportunité d'avoir des Collectivités pour accompagner ces liens renouvelés avec l'Éthiopie. Nous avons été très bien accueillis dans les deux grandes villes, Addis Abeba et Dire Dawa, qui étaient les deux villes de destination, et qui seront le relai pour nos coopérations à venir, que ce soit celles de la Métropole, du SDMIS ou de la Ville de Villeurbanne.

Peut-être partager avec vous les cinq domaines de coopération sur lesquels nous avons travaillé pendant cette semaine :

Un partenariat autour des enjeux patrimoniaux, notamment dans des liens souhaités renforcés à l'avenir entre le Musée national éthiopien et le Musée des confluences.

L'approfondissement du travail engagé à Dire Dawa et Addis Abeba avec l'association N4ED sur la question des violences faites aux femmes, car un premier projet avait été soutenu par la Métropole à Addis Abeba, et nous avons inauguré un second lieu à Dire Dawa autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La mise en place d'une coopération pour le plan de sécurisation de la ville d'Addis Abeba avec le concours du CASC APPUI. Addis Abeba, c'est officiellement cinq millions d'habitants aujourd'hui, mais en fait 10 millions, avec des enjeux de sécurité civile très importants. Les échanges avec les représentants du SDMIS et sa présidente, Zemorda KHELIFI, ont été particulièrement appréciés.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine ferroviaire unique de Dire Dawa, à la fois unique dans son ambition et sa qualité, mais unique aussi parce que c'est une ligne ferroviaire franco-éthiopienne, installée dans un cadre de coopération entre la France et l'Éthiopie il y a plus de 120 ans.

Et enfin, la relance d'une coopération renforcée autour de la planification urbaine à Addis Abeba, avec l'Agence d'urbanisme. C'est notamment ce qui a fait que Béatrice VESSILLER était présente avec nous, avec l'Agence d'urbanisme.

Voilà ce que je peux dire très rapidement sur ce déplacement en Éthiopie. Nous reviendrons de manière plus circonstanciée là-dessus, en partageant un compte rendu exhaustif.

Enfin, le début d'année n'a pas été tendre avec les élus qui ont fait ce territoire. Je voudrais rendre hommage à Martine David, dont nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès hier. Elle a été Maire de Saint-Priest de 2003 à 2014, Vice-présidente du Grand Lyon en charge du PLU, députée de la 13^e circonscription du Rhône de 1988 à 2007, après avoir été la suppléante de Jean Poperen.

Martine David, tout le monde le sait, était une élue très engagée, très déterminée, avec un caractère aussi important que sa détermination. Je dis cela, car je l'ai connue d'assez près, elle présidait l'un des deux OPH que nous avons fusionnés avec Jean-Paul Brette dans les années 14. Je garde quelques émotions des premières rencontres qui ont anticipé ou préparé cette fusion. Elle était d'une très grande droiture. Je veux ce soir lui rendre hommage.

Je l'ai dit, ce n'était pas pour faire une plaisanterie, je me rappelle une discussion que nous avons eue sur l'arrêt du tabac. Elle m'avait dit : *« Cédric, il faut que tu arrêtes au moment le plus dur, tu seras sûr de tenir l'arrêt du tabac. Moi, j'ai arrêté la veille du lancement de ma première campagne des législatives. Ainsi, j'étais sûre que si je tenais pendant la campagne des législatives, je serais capable d'arrêter de fumer. »* Voilà quelques exemples de la mémoire de Martine David.

Je disais que ce début d'année avait été extrêmement difficile avec les grands élus, je ne peux pas ne pas avoir une pensée pour Anne-Marie Comparini, qui nous a quittés au début de ce mois de janvier. Beaucoup d'hommages ont été rendus, notamment au Conseil de Métropole et dans d'autres instances. Mais je voudrais l'associer ce soir à notre mémoire.

Enfin, avoir aussi une pensée pour Éric Bellot, Maire de Neuville-sur-Saône depuis 2020, décédé ce 7 février dernier. Il a longtemps été proviseur du lycée Jean Paul Sartre à Bron. Il aura œuvré pendant cinq ans pour Neuville, à la tête d'une équipe renouvelée. En tant que VP à la culture, j'ai pu mesurer toute la force de l'engagement qui était le sien pour sa ville et son territoire.

Je vous propose donc de respecter une minute de silence en la mémoire de ces trois élus, qui, sur différents territoires et à différents degrés, ont marqué l'histoire de notre métropole et de notre région.

(Une minute de silence est respectée.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je vais demander au secrétaire de séance, Mathieu GARABEDIAN, de procéder à l'appel.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- La feuille de présence va circuler, je vous demanderai de bien vouloir la signer. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 avril à 17 heures et à l'Hôtel de Ville. Avant de rentrer dans l'ordre du jour, il nous faut adopter le procès-verbal de la dernière séance du 18 décembre 2024. Avez-vous des remarques ? *(Non.)*

Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.212222 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 février 2025. Le premier rapport est le compte rendu des décisions prises par le Maire. Avez-vous des questions ? *(Non.)*

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2. GARANTIE D'EMPRUNT ARALIS - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 66 LOGEMENTS ET D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 26 LOGEMENTS SITUÉS 24, RUE ALFRED DE MUSSET – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. GARANTIE D'EMPRUNT ARALIS - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 66 LOGEMENTS SITUÉS 24, RUE ALFRED DE MUSSET – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

4. GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL SA HLM - ACQUISITION-AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS SITUES 14, RUE HECTOR BERLIOZ – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUES 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. GARANTIE D'EMPRUNT SOLLAR - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUES 5 RUE DES PEUPLIERS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. CESSION A LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) DE PARCELLES APPARTENANT A LA VILLE SITUEES 13-19 RUE MICHEL SERVET – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention commune à l'ensemble des groupes de la majorité, portée par M. FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers habitants, nous avons le plaisir aujourd'hui de nous prononcer sur la cession à la SVU de la parcelle municipale située rue Michel Servet, face à la place Chanoine Boursier, et qui a longtemps abrité le bureau d'information jeunesse. Cette cession vient compléter une série d'opérations préfigurant l'aménagement des « contreforts des Gratte-Ciel » au niveau de la place Chanoine Boursier.

90 ans après l'inauguration du quartier, nous voyons les Gratte-ciel de Lazare Goujon et Môrice Leroux se prolonger au nord de manière spectaculaire. Demain, nous verrons ce centre-ville historique se déployer également d'ouest en est dans le cadre du programme *Villeurbaine Grand centre*, visant à accroître la qualité de vie dans un quadrilatère allant du Cours de la République à la rue du Dr Rollet, à l'est, et de la rue Francis de Pressensé, au nord, à la rue du 4 août 1789, au sud.

Au cœur de ce grand quadrilatère, les contreforts des Gratte-Ciel feront face à la place Chanoine Boursier, entièrement réaménagée. En rez-de-chaussée du futur bâtiment, 700 m² seront dédiés au « bien manger » : varié, responsable et accessible.

L'étage sera quant à lui occupé par des bureaux modulables.

Ce projet traduit la volonté partagée par la Ville et la SVU, animatrice de la vie commerciale des Gratte-Ciel, de conforter l'offre de commerce et de loisir du centre-ville, tant sur la partie nord du cours Emile Zola, qu'ici, au cœur des Gratte-Ciel historiques.

Nous saluons donc le fait que la Ville et la SVU se soient saisies de cette opportunité pour proposer un projet plébiscité par les habitantes et habitants du quartier et qui profitera à l'ensemble de la population de notre ville, voire même d'ailleurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Mesdames Agnès THOUVENOT, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Melouka HADJ-MIMOUNE, Emilie PROST, Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Antoine PELCE, Frédéric VERMEULIN, Prosper KABALO, Olivier GLUCK ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

8. RACHAT PAR LA COMMUNE DE VILLEURBANNE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC-METROPOLE DE LYON AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LYON ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le groupe Villeurbanne Progressiste souhaite avoir une explication de vote.

Mme PROST.- Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire.

Indépendamment de notre position d'il y a quelques semaines sur la refonte du PFIAL, comme nous le faisons habituellement dans les organismes extérieurs où nous ne sommes pas représentés, nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il y a une forme de cohérence dans votre position systématique que l'on ne peut pas vous reprocher.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Le Groupe Villeurbanne Progressiste ne participe pas au vote.

Déports : Mesdames Laura GANDOLFI, Cristina MARTINEAU, Messieurs Alain BRISSARD, Antoine COLLIAT ne participent pas au vote.

9. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - BATIGERE RHÔNE-ALPES - 307 COURS EMILE ZOLA – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - VILOGIA - 9-13 RUE DE DELLE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. BILAN ACQUISITIONS - CESSIONS 2024 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme THOUVENOT va vous présenter ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Une rapide présentation pour vous présenter les différentes acquisitions foncières réalisées par la Ville en 2024. Un peu plus de 4 M€ ont été mobilisés pour l'achat du foncier pour les équipements publics, la réalisation de venelles piétonnes ou la création de réserves foncières dont les usages pourront évoluer à moyen et long termes.

Sans citer l'ensemble des biens, je soulignerai que la Ville a acheté le foncier nécessaire à la médiathèque du Tonkin, celui du cinéma et du service jeunesse dans la ZAC des Gratte-Ciel, celui du gymnase Alice Milliat à La Soie. La Ville a poursuivi les acquisitions foncières nécessaires autour de la rue Hippolyte Kahn et le cours de la République, afin d'avoir la maîtrise foncière totale de l'îlot, et autour de la rue du Docteur Ollier, pour permettre à terme de réaliser et aménager les traversières en est-ouest, qui permettront de traverser les grands îlots à l'est des Gratte-Ciel.

Ces acquisitions foncières sont importantes et nécessaires et s'inscrivent dans le temps long de l'action publique. Une action publique foncière générale pour laquelle l'ensemble des collectivités locales sont mobilisées, car très en lien avec les enjeux de lutte contre les inégalités sociales et la transition écologique.

En Bretagne, par exemple, les élus sont très inquiets sur le retrait de trait de côte. En Meurthe-et-Moselle, c'est la question de la ressource en eau et des remboursements par des investisseurs qui empêchent l'installation de jeunes agriculteurs. Et chez nous, à Villeurbanne, c'est la question des prix du logement et la lutte contre les îlots de chaleur.

Bref, l'accaparement des terres et la spéculation pèsent sur la capacité des élus à conduire des politiques publiques à la hauteur des enjeux. Le foncier n'est pas simplement une question financière, c'est bien un enjeu très politique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DU BIEN SITUÉ 13 COURS DE LA RÉPUBLIQUE - VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. MISE EN SÉCURITÉ DES CHEMINEMENTS ET RÉGÉNÉRATION DES BOISEMENTS DU PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Nous avons pu observer une partie du travail cette semaine.

M. BRISSARD va présenter ce rapport.

M. BRISSARD.- Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Villeurbanne a la chance de disposer à ses portes d'un espace de nature de plus de 40 hectares, qui, depuis sa création en 2001, bénéficie d'une aura liée à la fois à la diversité des paysages qu'il propose, des usages qu'il permet et de la biodiversité qu'il abrite.

Mais au-delà de cette aura, il s'agit aujourd'hui d'un espace naturel en souffrance, que le diagnostic que nous avons lancé en 2022 ait confirmé et ait permis de quantifier. Ce diagnostic auquel les habitants avaient été associés a montré le dépérissement d'une grande partie des boisements et la nécessité de mettre en œuvre un vaste plan de gestion permettant de les régénérer et de mieux réguler les usages du parc.

C'est donc tout d'abord un travail de sécurisation des lieux dans lequel nous nous sommes engagés, avec des abatages portant sur près de 300 arbres morts ou dangereux. Ces arbres et leurs troncs n'ont pas totalement disparu de notre paysage, puisqu'ils constituent une ressource que nous utilisons dans nos différents aménagements urbains. Nous pouvons les retrouver, par exemple, sur l'espace de jeu temporaire des Gratte-Ciel ou dans les aménagements des cours d'école.

Au-delà de cela, l'objectif est de régénérer l'espace boisé qui compose ce parc, avec la plantation l'an dernier de près de 3 700 jeunes plans, le renouvellement cette année de nouveaux boisements dans des proportions identiques, et la continuation de ce travail de sécurisation.

C'est donc l'objet de cette délibération, qui attribue cette année un budget de 100 000 €, qui sera ensuite pris en charge, en partie, par la Métropole de Lyon dans le cadre d'un accord de cogestion que nous sommes en train d'élaborer avec eux.

M. LE MAIRE.- Merci. Je m'adresse plutôt au public, je vous invite à aller faire un tour au parc. La semaine dernière, l'ensemble des équipes de la Ville, dans un travail assez

impressionnant, ont remis en état le diapason, une voie qui permet d'accepter que l'eau déborde un peu, mais qui n'accueille plus d'eau aujourd'hui.

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, cela remet en accès pour la population villeurbanaise plus de 1,5 hectare d'espaces verts qui n'étaient pas inaccessibles, parce qu'envahis par les ronces, des arbres, qui n'étaient pas praticables. Nous pourrions de nouveau en profiter. N'y allez pas tout de suite sans bottes, il y a eu un peu de travail, mais dès que l'herbe aura repris, au printemps, vous pourrez profiter de 1,5 hectare de plus grâce au travail de la Ville.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. PLAN DE SAUVEGARDE DE LA RÉSIDENCE SAINT-ANDRÉ - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention portée, pour l'ensemble des groupes de la majorité, par Béatrice VESSILIER.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La copropriété Saint-André, une des plus importantes de la métropole, composée de plus de 600 logements occupés par des ménages modestes, fait l'objet depuis plusieurs années d'un dispositif national d'aide à la réhabilitation des logements, et pour certains de rachat par le bailleur social EMH, largement financé par l'Agence nationale de l'Habitat, mais aussi par la Métropole et la Ville. Il s'agit d'un plan de sauvegarde, délibéré en 2019, renforcé par un programme plus spécifique dédié aux copropriétés en grande difficulté, le Plan initiative copro.

Les objectifs de transformation pour que les habitants vivent mieux dans leur logement et leur quartier sont nombreux :

- Une réhabilitation de qualité d'un patrimoine vieillissant, pas toujours bien entretenu et énergivore.
- Une gestion facilitée de cet ensemble par une scission en plusieurs copropriétés autonomes.
- Une requalification des espaces extérieurs, notamment de la dalle, mais aussi de l'Allée des Cèdres, qui deviendra une voirie métropolitaine (et sortira donc du patrimoine de la copropriété, ce qui réduira les coûts de gestion).
- Un rachat des commerces et une réorganisation des services publics présents et auxquels les habitants sont attachés.

Un tel projet est long à mettre en œuvre, car si les financements publics sont largement majoritaires, ce sont les copropriétaires qui doivent valider le programme de travaux, de scission de la copropriété, de vente d'une partie du foncier pour en faire du domaine public, et tout cela s'inscrit dans des délais de plusieurs années, avec un accompagnement quasi au quotidien des copropriétaires pour leur expliquer leur intérêt à accepter ce projet, afin

de rénover leur patrimoine et sortir durablement de leurs difficultés de gestion, mais aussi des délais longs pour conduire les études de maîtrise d'œuvre et les valider, ensuite voter le programme de travaux.

C'est l'objet de la présente délibération que de confirmer cet ambitieux projet, déjà délibéré en 2019, en prolongeant les délais de réalisation, car différents éléments de contexte et des évolutions du projet n'ont pas permis de passer à la phase opérationnelle complète comme prévu initialement en 2019.

Évidemment, nous nous félicitons de l'engagement très élevé des financements publics, qui sont indispensables pour requalifier ce patrimoine et l'ensemble urbain, de la forte mobilisation des copropriétaires et du syndic en 2024, pour avancer sur le projet et valider les décisions, et souhaitons que les travaux puissent démarrer dans les meilleurs délais. Ce sera normalement en 2026.

Toutes les conditions sont donc aujourd'hui réunies pour une transformation durable, positive, et finalement exemplaire de la copropriété Saint-André.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me permets de souligner le caractère extrêmement important de cette réhabilitation, attendue depuis très longtemps par les habitants de la copropriété Saint-André.

Tout le monde a reconnu, y compris l'ANRU, lors d'un dernier déplacement, que nous avons fait localement, avec la Métropole, les représentants des copropriétés, la Ville et le bailleur social, un travail exemplaire.

Je suis inquiet de quelques positions du gouvernement sur la possibilité de mener à bien ce projet. Je rends demain le fameux rapport de l'agence sur la rénovation urbaine en France.

Nous avons réussi à avoir une fenêtre de tir où trois ministres sont restés en place, le temps que nous puissions leur présenter ce rapport. Je ne manquerai pas de leur toucher un mot sur la situation particulière de la copropriété Saint-André.

Je crois que les habitants, qui ont fait beaucoup d'efforts, qui ont voté et qui sont très engagés sur ce projet, ne comprendraient pas que les collectivités et l'État ne tiennent pas leurs engagements par rapport à ce projet de réhabilitation très important.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Départs : Mesdames Agnès THOUVENOT, Melouka HADJ-MIMOUNE, Messieurs Cédric VAN STYVENDAEL, Lotfi DEBBECHE ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

15. AVIS RELATIF A L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PAR LA SOCIÉTÉ ELM EN VUE D'EXPLOITER UNE CHAUFFERIE URBAINE AU 27 RUE MARCEL SEMBAT A BRON – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DES CENTRES SOCIAUX POUR 2025 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- M. BOCQUET va présenter l'ensemble des travaux et Mme GOYARD GUDEFIN présentera le rapport en tant que tel.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les délibérations suivantes présentent les programmes de travaux pour 2025, déjà validés lors du Conseil Municipal lors duquel nous avons voté le budget. C'est l'occasion de revenir dans le détail sur les travaux les plus emblématiques de l'année à venir.

C'est aussi l'occasion de dire un mot sur le contexte budgétaire. Depuis le vote du BP en décembre, nous sommes un peu sortis du brouillard au niveau national, avec un Projet de Loi de Finances qui a été voté. Il n'y a pas eu beaucoup d'évolutions par rapport à la version laissée par Michel Barnier sur le bureau de François Bayrou.

Notons tout de même qu'à ce stade, nous aurions a priori une moins mauvaise nouvelle que prévu sur le prélèvement sur nos ressources, un prélèvement moins élevé qu'envisagé, même si cela reste un prélèvement arbitraire qui aura un effet, d'une manière ou d'une autre, sur notre endettement à la fin de l'année.

Ce qui nous attend à la sortie du brouillard n'est pas un soleil radieux, loin de là. Il faut le dire en transparence. Les perspectives budgétaires des collectivités sont tout sauf réjouissantes. J'y reviendrai en fin de propos.

D'abord, quelques éléments sur les travaux 2025 pour résumer les 11 délibérations suivantes.

À l'occasion des 20 ans de la loi sur le handicap, je démarre avec la bonne nouvelle d'un programme quasiment terminé de mise en accessibilité de l'ensemble de nos équipements. En 2025, nous avancerons sur les derniers équipements n'ayant pas encore été mis en accessibilité, de la salle De Barros à Chamagnieu, en passant par notre très vieille église Saint-Athanase. Il faut s'en réjouir, Villeurbanne a été exemplaire, mandat après mandat, équipe après équipe, pour garantir l'accès à toutes et tous dans les équipements qui reçoivent du public.

L'essentiel de notre investissement en 2025 sera évidemment encore dédié au secteur scolaire, 25 M€, notamment répartis dans trois opérations emblématiques : la fin des travaux du groupe scolaire Simone Veil, la construction du groupe scolaire Niki De Saint-Phalle, et le début des études pour le futur groupe scolaire Prévert.

Sur la culture, beaucoup de travaux de réhabilitation et de rénovation. Tous les équipements culturels sont concernés. 1 M€ seront consacrés à la culture sur l'investissement en 2025.

600 000 € dédiés à la petite enfance. On peut citer le démarrage des études pour l'EAJE qui prendra place sur le site ex-ACI. Les réfections et traitements acoustiques, qui sont des enjeux de confort pour les tout-petits, mais aussi de conditions de travail pour ceux qui les accompagnent.

Je m'attarde sur deux enjeux qui font souvent l'objet de moins de publicité que d'autres :

Le premier est la politique funéraire. Près de 2 M€ cette année consacrés notamment à la construction de l'ossuaire et aux travaux des fontaines dans des cimetières.

Le second, dont on parle peu et qui est pourtant fondamental, est celui du secteur administratif, qui concerne les locaux du personnel municipal. C'est un secteur sur lequel nous avons largement renforcé nos efforts sur ce mandat, considérant l'importance d'améliorer les conditions de travail de nos agents et les conditions d'accueil du public. Vous le voyez avec l'Hôtel de Ville, mais c'est aussi tout le projet autour des ateliers municipaux et du regroupement des directions techniques sur le site Dupeuble.

14 M€ seront consacrés au sport. Citons en exemple le complexe sportif Carré de Soie, l'extension du complexe Matéo, le traitement thermique du boulodrome des Brosses et la remise en état de la piste du stade Eyquem. C'est assez éclectique, on touche à tous les sports.

Sur chacune de ces thématiques, précisons que plusieurs millions d'euros sont consacrés à des opérations de traitement thermique, d'étanchéité, qui s'inscrivent dans un double objectif de sobriété écologique et de sobriété économique, qui nous paraissent être des investissements décisifs pour l'avenir. Et à ces investissements spécifiques, il faut ajouter les lignes autour des projets de végétalisation, les développements du photovoltaïque pour l'autoconsommation de nos bâtiments, ainsi que les 8 M€ dévolus spécifiquement à la transition énergétique.

C'est ce qui nous permet de donner à voir le niveau d'ambition qui est le nôtre, et qui, de notre point de vue, justifie que la Collectivité s'endette, afin de ne pas prendre de retard sur ce qui nous semble être l'urgence, à savoir l'urgence environnementale.

C'est sans doute une part du débat politique que nous devons avoir dans cette assemblée, notamment avec l'opposition, car dans un contexte difficile, savoir s'il faut plus ou moins investir est une question politique cruciale. Et il est extrêmement sain que nous l'ayons.

Je regrette donc que l'opposition n'ait pas demandé la parole sur le programme de travaux, parce que c'était pourtant votre critique principale lorsque vous avez rejeté le budget primitif en décembre dernier. On aurait pu s'attendre à ce qu'aujourd'hui, vous en profitiez pour nous dire quels sont les travaux que vous voudriez voir annulés ou reportés.

Pour placer ce débat dans une perspective plus longue, il m'a semblé utile de partager avec vous un graphique témoignant de l'évolution des investissements municipaux sur les 30 dernières années.

Chacun pourra analyser ce graphique au prisme de l'évolution démographique de la ville de Villeurbanne, se rendre compte d'une tendance lourde d'évolution. On pourrait presque tracer une courbe linéaire. On voit bien les effets de cycles, liés notamment aux logiques de mandats électoraux. La courbe est en ascension perpétuelle, sauf quelques accidents.

On voit évidemment la rupture de la crise Covid, qui a provoqué un trou dans nos investissements, et des effets de rattrapage importants sur l'investissement.

On voit tous les enjeux autour des capacités humaines de la direction de la construction pour suivre l'ensemble des travaux et investissements. Notons qu'aucune entreprise à ce jour ne s'est plainte de la qualité d'accompagnement de la Collectivité sur ses chantiers. On peut se réjouir que notre programme d'investissement soit particulièrement bien suivi et réalisé.

Ce graphique est aussi l'occasion de battre en brèche des sous-entendus sur le fait que nous avons un programme d'investissement très ambitieux dans notre budget primitif, mais qu'en fait, nous ne le réaliserions jamais.

Depuis 30 ans, il y a toujours un décalage entre le budget primitif et le réalisé, mais il est tout à fait symétrique. La symétrie est parfaite depuis 30 ans. Le décalage reste du début à la fin de l'année, année après année.

Pour la parfaite compréhension du contexte, il me faut dire un mot sur la Métropole, un partenaire financier très important sur nos investissements, qui sont entremêlés avec ceux de la Métropole, ainsi que ceux du Sytral, qui ont été très importants sur ce mandat sur Villeurbanne pour mettre à niveau les infrastructures de transport, au niveau des besoins réels de la ville.

Il est, dans le contexte actuel, fâcheux de ne pas avoir davantage d'informations de la part de la Métropole. Le BP 2025 de la Métropole est prêt. Cela laisse supposer que les arbitrages sur les investissements ont été faits, mais nous n'avons pas encore connaissance de ces arbitrages. Or, ils vont impacter nos investissements.

Nous avons donc besoin de transparence dans les échanges entre nos deux Collectivités, et que la Métropole ne porte pas de coups de rabot trop sévères sur une ville qui connaît une forte dynamique démographique depuis plusieurs années et qui, à ce titre, porte une large part des réponses au besoin en matière de logement pour les métropolitains.

Une ville qui est désormais la troisième ville de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre d'habitants, et qui, par sa sociologie, notamment la part de sa jeunesse dans sa population, et la part de public précaire, justifie que la Métropole y attache une attention particulière.

Nous avons entendu que les priorités budgétaires de l'exécutif métropolitain seraient fondées d'une part sur les enjeux de solidarité, et d'autre part sur les enjeux de transition écologique. Cela tombe très bien, et nous nous en félicitons, parce que l'essentiel de nos investissements, a fortiori ceux prévus d'être cofinancés par la Métropole, répondent exactement à ces deux objectifs.

Nous avons donc besoin d'objectiver ces intentions, ce qui implique la confirmation, de la part de l'exécutif métropolitain, que les investissements prévus sur notre territoire arrivent bien, la confirmation du rééquilibrage territorial des investissements qui avaient été longtemps aspirés par la Ville de Lyon, et la confirmation, enfin, que les investissements ne soient pas rabotés au nom de la pression budgétaire qui s'exerce sur la Métropole, même si nous connaissons bien les difficultés financières de cette Collectivité, parmi de nombreuses autres collectivités, entre les pertes de recettes et les dépenses

supplémentaires, imposées par l'État ou liées aux exigences en matière de dépenses sociales.

Nous comprenons tout à fait qu'il puisse y avoir des arbitrages. Et comme avec l'État, nous sommes prêts à prendre notre part, même si cela commence à faire beaucoup de prendre notre part à chaque fois et de perdre le soutien de l'État, de la Région, etc., sur chacun des politiques publiques.

D'autant que la Métropole n'est pas un département comme les autres, ses difficultés financières ne sont pas à hauteur, par exemple, de celles du département voisin du nouveau Rhône, qui est quasiment en banqueroute. Nous serons donc vigilants à ne pas payer nous-mêmes et outre mesure la dégradation des capacités financières de nos partenaires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'était donc une intervention liminaire pour l'ensemble des rapports présentant la politique des travaux. Le premier est présenté par Mme GOYARD GUDEFIN.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Je vous remercie.

Monsieur Le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération présente les programmes de travaux pour certains centres sociaux. Et je souhaite particulièrement parler du centre social de la Ferrandière. Ce qui fait la richesse de ce lieu est bien sûr l'engagement de son personnel, qui, au quotidien, accueille, accompagne et crée du lien social, richesse commune dans tous les centres sociaux.

Mais cet équipement connaît depuis peu une amélioration dès que l'on passe la porte. L'accueil a été repensé pour être enfin ouvert à tous, à égalité, grâce aux aménagements d'accessibilité. Il offre un nouvel espace harmonieux et chaleureux, où le bois et les formes arrondies apportent une sensation de bien-être et de convivialité. On a envie de s'installer.

Grâce au budget participatif, plus tard, les habitants vont également contribuer à une transformation de l'accueil extérieur, par la création d'espaces pour se retrouver, pique-niquer, discuter, tisser du lien, dans un cadre apaisé et agréable. Des espaces d'accueil pour écouter et être entendu, toujours plus de verdure pour toujours plus de fraîcheur humaine.

Ces évolutions s'inscrivent aussi dans un enjeu plus large : corriger les architectures passées pour les rendre plus inclusives et plus accessibles. Les normes évoluent trop lentement, mais leur application est essentielle pour que chaque personne puisse profiter pleinement des lieux de vie et de solidarité, pour que les espaces publics soient enfin ouverts à tout le monde, pour que l'égalité existe dans les faits, et pas seulement dans les textes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Concernant le premier rapport, je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) POUR 2025 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DES CIMETIÈRES POUR 2025 – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE-JEUNESSE POUR 2025 – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe VIE !. Je donne la parole à Danielle CARASCO.

Mme CARASCO.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Avec ce programme de travaux 2025, comme nous l'avions prévu au plan de mandat, nous continuons à investir dans la politique culturelle de la Ville. Ce sont donc plus d'un million d'euros que nous dédions à la nouvelle médiathèque du Tonkin, au centre Léo Lagrange, au TNP, ou encore au site Frappaz. Il faut y ajouter toutes les subventions et les dépenses de fonctionnement, qui représentent plus de 10 millions d'euros pour cette année.

Nous continuons vaille que vaille, malgré l'étouffement budgétaire organisé par les usurpateurs (c'est difficile à prononcer, cela va avec le terme) gouvernementaux qui nous imposent le budget le plus austéritaire depuis 25 ans. Ils continuent dans la droite lignée de leurs prédécesseurs : entre 2023 et 2024, nos comptes publics nationaux ont été plombés par un déficit de près de 70 milliards d'euros.

Alors, on pourra nous dire que l'effort version Bayrou de 2,2 milliards demandés aux collectivités est beaucoup moins important que celui version Barnier de 5 milliards. Mais c'est oublier un peu vite que les gens, au quotidien, ne font pas la différence entre un service public municipal ou national. D'ailleurs, cet « effort » a déjà des conséquences dans le domaine de la culture puisque les départements de l'Hérault et du Pays de la Loire ont respectivement décidé de sacrifier ce budget à -48 % et -67 %.

Une coupe de 210 millions d'euros pour le budget du ministère de la Culture et l'audiovisuel public, ce sont des coups supplémentaires portés à la création, à l'émancipation, à l'égalité ; mais on sait bien que ce ne sont pas les priorités du gouvernement Bayrou. Le choix est délibérément fait d'affaiblir les recettes et les politiques culturelles, comme de protéger les plus riches en limitant à l'année 2025 la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises.

Pour notre part, nous continuerons de défendre et de développer les services publics envers la culture. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur FRIOUX, je suppose que vous n'allez pas répondre à une critique de la politique gouvernementale dans une intervention municipale ? Mais si vous voulez, je vous laisse la parole.

M. FRIOUX.- Je me réserve pour le TNP tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2025 – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2025 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DES SOLIDARITÉS POUR 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT POUR 2025 – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe VIE !. Je laisse la parole à M. CONSTANT.

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Avec ce programme de travaux 2025, comme nous l'avions prévu au plan de mandat, nous continuons à investir dans la pratique du sport à Villeurbanne, avec de nouveaux équipements sportifs. Nous pensons bien sûr à la construction du complexe La Soie, des vestiaires de Ludgunum, mais aussi aux rénovations de sites déjà existants comme la piste d'athlétisme du stade Marie-Thérèse Eyquem. Cette année, cela représente plus de 14 millions d'euros.

Ma camarade Danielle vous l'a déjà dit, à Villeurbanne nous continuons à aller de l'avant, et ce, malgré l'étouffement budgétaire organisé par les usurpateurs gouvernementaux (j'y suis arrivé, Danielle) qui nous imposent le budget le plus austéritaire depuis 25 ans.

Après la fête des Jeux olympiques et leur promotion par le Président de la République, comment comprendre une coupe de 10 % dans le budget du sport entre 2024 et 2025 ? Le Comité national olympique français lui-même a dénoncé la « ponction » du projet de loi de finances sur le sport, qui ne représente déjà que 0,2 % du budget de l'État, avec ses 695 millions d'euros. Avec une telle réduction, comment les clubs sportifs, déjà pas assez nombreux, pourront-ils répondre à l'augmentation de la demande ? Sans moyens, comment le sport pourra-t-il se développer ?

C'est un coup supplémentaire porté à l'émancipation, à la santé, à l'inclusion, à l'égalité ; mais on sait bien que ce ne sont toujours pas les priorités du gouvernement Bayrou. Le choix est délibérément fait d'affaiblir les recettes et les politiques sportives, comme protéger les plus riches en limitant à l'année 2025 la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises.

Pour notre part, nous continuerons de défendre et de développer les services publics du sport. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. L'art de la pédagogie est la répétition, vous avez raison de vous y reprendre à deux fois. Ce n'est pas fini, il y aura trois fois ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2025 – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Cette fois, c'est M. RAVELLO.

M. RAVELLO.- Effectivement, ce n'est pas fini.

Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Avec ce programme de travaux, comme nous l'avions prévu au plan de mandat, nous continuons à investir dans la transition écologique, en améliorant les performances énergétiques et le confort d'hiver et d'été des bâtiments publics. En 2025, nous continuerons par exemple les travaux à l'Hôtel de Ville, à la MJC, ou à la maternelle Zola. Nous installerons aussi des leds dans les locaux de l'ENM et du gymnase des Brosses. En tout, ce sont plus de 8 millions d'euros que nous allons investir pour contribuer à l'une de nos trois transitions.

Nous continuons donc vaille que vaille, malgré l'étouffement budgétaire organisé par les usurpateurs gouvernementaux qui nous imposent le budget le plus austéritaire depuis 25 ans. Ils continuent dans la droite lignée de leurs prédécesseurs : entre 2023 et 2024, nos comptes publics nationaux ont été plombés par un déficit de près de 70 milliards.

Alors, on pourra nous dire que l'effort version Bayrou de 2,2 milliards demandés aux collectivités est beaucoup moins important que celui version Barnier de 5 milliards.

Avec 2,6 milliards d'euros en moins pour la transition écologique dans le budget national, ce sont les accords de Paris que le gouvernement piétine sans l'admettre. Peut-être se dit-il « fichu pour fichu », puisque selon l'observatoire européen Copernicus, nous avons pour la première fois en 2024 dépassé les 1,5°C de réchauffement global. Bradée donc, la rénovation énergétique, avec une baisse du financement de Ma Prime Rénov' de plus de 1 milliard d'euros. Mutilé donc, le Fond vert, qui inclut désormais un plan vélo lui-même en baisse. Et peut-être bientôt, on ne l'espère pas, sacrifiées les agences de la transition comme l'ADEME, l'Agence de la Transition écologique, l'Office français de la Biodiversité et l'Agence Bio, toutes pointées du doigt par la droite réactionnaire et l'extrême droite.

C'est un coup supplémentaire porté à la sauvegarde de notre écosystème, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la santé, à l'égalité ; mais on sait bien que ce ne sont pas les priorités du gouvernement Bayrou. Le choix est délibérément fait d'affaiblir les recettes et les politiques écologiques, comme protéger les plus riches en limitant à l'année 2025 la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises.

Pour notre part, nous continuerons de défendre et de développer les services publics de la transition énergétique et écologique, et nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR VIE ASSOCIATIVE POUR 2025 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Pendant que Morgane GUILLAS se prépare pour la quatrième intervention, au cas où nous n'aurions pas compris, Mme GOYARD GUDEFIN va nous présenter le rapport.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le soutien de notre Ville à la vie associative ne se résume pas au seul versement de subventions. Il passe aussi et surtout par la mise à disposition de locaux et d'équipements de qualité, adaptés aux besoins de celles et ceux qui font vivre notre tissu associatif. C'est pourquoi nous engageons aujourd'hui 210 000 € pour assurer des travaux sur plusieurs sites essentiels.

Le CCVA est un lieu incontournable qui nécessite un réaménagement pour mieux accueillir les publics et garantir de meilleures conditions de travail pour les agents. Donc, 45 000 €. De même pour la Maison de quartier des Brosses, 35 000 €, la maison Jean-Pierre Audouard, 20 000 €, et enfin la Maison de solidarité pour exister (SOPE), avec des travaux d'étanchéité et d'extérieur.

Car il ne suffit pas de construire des équipements, il faut les entretenir, les rénover, les adapter aux nouvelles normes, et répondre aux besoins des usagers, toujours plus nombreux. Comme tous les bâtiments, ces lieux doivent évoluer pour rester fonctionnels et accueillants, et protecteurs.

C'est un choix politique fort pour donner aux associations les moyens de poursuivre leur action, dans des espaces adaptés et sécurisés, et pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe VIE !, Mme Morgane GUILLAS.

Mme GUILLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

Vous l'avez compris, jamais deux sans trois, mais nous, nous y allons quatre fois.

Avec ce programme de travaux 2025, comme nous l'avions prévu au plan de mandat, nous continuons à investir dans la vie associative villeurbannaise. Pour cette délibération, ce sont plus de 200 000 € investis pour le CCVA, la Maison de quartier des Brosses ou la maison Solidarité pour Exister. Ces programmes de travaux ne sont d'ailleurs pas représentatifs de notre implication, puisque l'essentiel de nos dépenses est plutôt des subventions, que nous reversons tout au long de l'année.

Nous continuons vaille que vaille, comme mes collègues vous l'ont déjà dit.

Alors, on pourra nous dire que l'effort version Bayrou de 2,2 milliards demandés aux collectivités est beaucoup moins important que celui de la version Barnier de 5 milliards. Mais c'est oublier un peu vite qu'il donne l'opportunité à certains d'imposer sans concertation leur dogme politique.

Peut-être le savez-vous déjà : l'exécutif de notre Région a décidé, sans prévenir et sans justification, de supprimer entièrement ses financements à l'économie sociale et solidaire, constitués à 80 % d'associations. C'était une des craintes du Mouvement associatif, qui indique que 186 000 emplois de l'ESS sont mis en danger par les coupes dans les différents ministères.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cela se traduit par un tiers de budget en moins pour la Chambre Régionale de l'ESS.

Ces coupes nationales et régionales, ce sont des coups supplémentaires portés à la solidarité, au partage, à l'émancipation ; mais on sait bien que ce ne sont pas les priorités du gouvernement Bayrou. Le choix est délibérément fait d'affaiblir les recettes et les politiques associatives, comme protéger les plus riches en limitant à l'année 2025 la surtaxe sur les bénéficiaires des grandes entreprises.

Pour notre part, nous continuerons de défendre et de promouvoir le développement associatif de l'ESS. Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le processus de vote de ce rapport ayant été interrompu, cette délibération n'a pas été adoptée formellement. Suite à cette erreur matérielle, elle a été représentée au conseil municipal du 14 avril 2025 et adoptée à l'unanimité par la délibération 2025-86, autorisant son abrogation et monsieur le maire, ou son représentant, à effectuer toute formalité en lien avec son abrogation. Le procès-verbal est ainsi corrigé.

M. LE MAIRE.- Il y a quelque chose ?

M. GIOUSE.- Nous sommes pédagogues.

Mme PROST.- Monsieur le Maire, je vous remercie.

Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur l'ensemble des sujets de travaux, puisque sur le fond, nous constatons que beaucoup de travaux sont utiles, sinon nécessaires.

En revanche, je tiens à dire que vous savez que nous faisons habituellement assez peu de politique nationale dans ce Conseil. Nous sommes un peu choqués par la séance à laquelle nous venons d'assister. Ce n'est pas notre habitude de prendre la parole sans prévenir.

Personnellement, quand on parle de droite réactionnaire, en tant qu'élue MODEM, je me sens un peu insultée d'entendre de tels propos. Je le dis avec mes tripes, comme je le ressens. Sur le côté « usurpateur », idem. On a le droit d'être en désaccord politique, il n'y a aucun souci, nous nous sommes toujours respectés, je parle de vous et de la grande majorité des adjoints, mais très clairement, humainement, je suis assez choquée par les propos. Mais encore une fois, on peut tout à fait avoir des désaccords politiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Comme quoi le vœu que j'avais formulé sur la courtoisie, la qualité de nos échanges, reste d'actualité. Chacun en tirera les conclusions qu'il souhaite, mais il était important de vous laisser la parole.

Peut-être revenir sur deux aspects de ces différentes prises de parole, et sur la présentation de l'ensemble de ces programmes de travaux. Vous voyez bien que cette équipe municipale est au travail. Vous pouvez en désapprouver les termes utilisés, mais en tout état de cause, sur la critique de fond des choix budgétaires réalisés par le gouvernement, il appartient à chaque responsable politique de dire son opinion.

En tout état de cause, on ne peut regretter que cela vienne pénaliser l'engagement des Collectivités sur le développement de la vie sociale des quartiers, de la transition écologique. Tout le monde conçoit qu'il faut faire des efforts, mais qu'il faudrait peut-être trouver les bonnes voies pour ces efforts, et que cela ne vienne pas pénaliser les territoires qui se transforment pour une meilleure qualité de vie, un meilleur service public et une offre culturelle et sportive de qualité pour toutes et tous.

J'ai vu que Béatrice VESSILLER réagissait aux propos de Jonathan BOCQUET. Il ne s'agit pas d'ouvrir une guerre entre la Métropole et la Ville de Lyon, mais il s'agit, dans un moment où les budgets se raréfient, où il n'y a pas beaucoup (pour l'instant, mais cela va venir, j'en suis persuadé) de visibilité sur l'impact des arbitrages métropolitains pour la Ville de Villeurbanne, de s'en alerter.

Nous attendons cette visibilité depuis plusieurs semaines parfois, sinon moins. Nous sommes parfois inquiets de quelques réponses qui n'arrivent pas. Mais je sais, Madame la Vice-Présidente, votre motivation et le suivi tout particulier que vous avez pour Villeurbanne. Je ne doute pas que nous aurons des réponses bientôt et qu'elles nous rassureront. C'était simplement le sens de l'intervention que j'ai cru comprendre de mon collègue, Jonathan BOCQUET. Sinon, vous vous parlerez tous les deux et il explicitera, si c'était nécessaire.

Au-delà de la plaisanterie, on peut parfaitement comprendre que des Collectivités soient dans un moment de tension financière, mais nous avons toutes et tous besoin de visibilité et d'être rassurés sur le fait que ce début de rattrapage pour Villeurbanne va bien continuer et que nous ne serons pas rattrapés par les économies auxquelles tout le monde doit faire face. Nous sommes tout à fait d'accord pour discuter sur un certain nombre de projets, comme nous l'avons fait récemment sur quelques-uns, sur vos propositions, mais nous souhaiterions avoir une discussion plus globale pour être sûrs que, dans la balance, les choses sont équilibrées entre l'ensemble des territoires.

Le Par

27. PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE COURS D'ÉCOLES 2025 - COUR ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE ET COUR MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. TARIFICATION DES DROITS DE LA PLACE DES MARCHES FORAINS EN 2025 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Il y a une explication de vote du groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Très rapidement, habituellement, nous nous abstenons sur ce type de délibération concernant les marchés forains, mais étant donné que l'objectif est de corriger une erreur qui s'était glissée, nous allons voter pour.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Emilie PROST, vous avez la parole.

Mme PROST.- Merci encore.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'intervenons traditionnellement pas sur ce rapport récapitulatif et habituel. Cependant, cette année, nous souhaitons dire quelques mots.

Nous avons à la première lecture été étonnés du recours à plusieurs contrats de projets, alors même que ces contrats de projets, créés par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, étaient loin de faire l'unanimité à la gauche de l'hémicycle. En effet, ces contrats pouvaient être vus comme une forme de précarisation et de remise en cause du statut de la fonction publique. Ce sont des articles que j'ai retrouvés. Certains parlaient même d'une forme de concurrence déloyale par rapport aux fonctionnaires territoriaux titulaires.

Nous notons donc aujourd'hui que vous reconnaissez, ainsi que M. l'adjoint responsable du dossier, l'utilité du recours à ces agents contractuels quand le besoin l'exige. C'est ma petite minute politique nationale, pour le coup.

Quand le besoin l'exige, c'est également notre point de vue, et surtout quand la mission n'a pas vocation à être exercée de manière pérenne, ou qu'il s'agit en quelque sorte d'une expérimentation. Ainsi, nous nous interrogeons notamment sur la création pour deux ans d'un poste de chef de projet de prévention et lutte contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires au travail. Je ne pense pas qu'il soit utile de rappeler que nous sommes bien sûr solidaires de toutes les actions préventives sur ce grave sujet. Je pense même qu'il s'agit d'un engagement qui doit être essentiel et complémentaire à la parité et à l'égalité salariale.

Toutefois, de deux ou trois choses l'une, car si ce thème est abordé à juste titre tous les ans lors du rapport de lutte contre les discriminations, pourquoi créer ce poste temporaire spécifiquement cette année ? Ces missions de formation, de prévention et potentiellement d'écoute, comme cela peut d'ailleurs se faire dans le secteur privé dans le cadre de la RSE, n'étaient-elles donc pas déjà conduites par un agent titulaire ? Ou alors, y a-t-il eu des demandes spécifiques et/ou des faits particuliers, et potentiellement confidentiels, que nous ignorons et qui nécessitent ce besoin de formation ?

Nous pouvons alors tout imaginer.

À l'inverse, s'il s'agit d'une mission qui doit être menée sur le long terme, et une thématique sur laquelle il faut rester vigilant, pourquoi ne pas créer un poste en passant par le cadre classique ? Nous nous interrogeons et apprécierions d'avoir des réponses, car nous ne comprenons pas toujours la logique de vos recrutements.

Concernant les deux autres postes, je n'ai pas assez de recul pour les analyser, mais je pense que mes collègues membres de la commission éducation seront éventuellement ravis d'avoir plus d'éléments.

Nous voterons pour ce rapport. Je vous remercie.

M. GLUCK.- Je vous remercie, Madame PROST, d'avoir demandé une intervention sur cette délibération, qui est effectivement récurrente, mais avec un propos cohérent. Je me souviens de M. CHABRIER, qui était intervenu sur les premiers contrats de projets en début de mandat, qui avait déjà fait part de son étonnement par rapport au fait que l'on utilise un outil qui est dans la loi de transformation de 2019.

Vous avez bien repris les arguments qui font que nous critiquons la loi en tant que telle, qui instaure des statuts de contractuels dans la fonction publique.

Quand on utilise les contrats de projets, c'est sur la durée de vie d'un projet. Typiquement, sur la situation du poste dont vous parlez sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, il s'agit de soutenir un appel à projets que nous avons déposé l'année dernière, pour une durée de deux ans, auprès de la CNRACL, un projet spécifique pour intervenir sur ces questions.

Je vous confirme que nous avons des postes de titulaires à la mission de lutte contre les discriminations, qui font déjà ce travail tout au long de l'année et depuis très longtemps, à la Ville de Villeurbanne, mais dans le cadre de la réponse à cet appel à projets, nous avons besoin d'une personne pour suivre le projet, avec un coup d'accélérateur mis sur ces questions dans les deux ans à venir. Un diagnostic important sera fait, et un plan d'action se déroulera sur les années à venir, ainsi qu'un plan de formation soutenu par cet appel à projets.

Concernant les deux autres contrats de projets présentés dans la délibération, c'est la même idée, sur les Cités éducatives, où deux contrats de projets vont avec la durée de vie de ce projet.

M. LE MAIRE.- Peut-être préciser que cet appel à projets est financé par la SNRACL, et nous avons obtenu un financement de 400 000 € pour les deux ans qui viennent, ce qui justifie parfaitement que nous ayons quelqu'un dédié à ce projet au regard de la qualité des financements que nous avons réussi à obtenir pour former davantage de personnels.

Comme vous, nous ne pouvons que regretter que ces financements ne soient que temporaires. Il y a de plus en plus d'appels à projets portés par le gouvernement, qui nous obligent, parfois, à adapter les ressources humaines à la temporalité de ces appels à projets. On notera que, finalement, vous nous reprochez de critiquer un dispositif et de nous en servir, mais si nous ne nous en étions pas servis, vous nous auriez critiqués aussi. Entre deux maux, nous avons choisi.

Je veux être clair sur ces chiffres : depuis le début du mandat, 43 contrats de projets ont été créés, et entre le début du mandat et aujourd'hui, 11 de ces contrats de projets ont pris

fin. C'était notre volonté d'avoir des accélérateurs sur des projets, et de ne pas faire peser trop longuement des questions de masse salariale sur le lancement de ces projets. Le choix que nous avons fait, avec Olivier GLUCK et l'ensemble de la majorité, est que les postes créés soient des postes au plus près des besoins des Villeurbannaises, plutôt dans les écoles, le secteur du soin, ou la petite enfance.

Nous tenons bien sûr à la disposition de l'ensemble des membres du Conseil municipal, mais aussi de la population, ces chiffres, car il est important d'être le plus transparent possible sur ces questions de ressources humaines, pour éviter à la fois le fonctionnaire bashing, très à la mode actuellement, et que l'on comprenne mal nos orientations en matière de ressources humaines.

Si je puis me permettre, la prochaine fois, n'hésitez pas à poser la question en commission. Je suis sûr qu'Olivier se serait fait un plaisir de vous répondre dès ce moment-là, car il connaît parfaitement ce dossier.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DE LOISIRS (ASLH) 2025 - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PERMETTANT L'ACCÈS AU RESTAURANT MUNICIPAL (RESTOTEM) DES AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MJC DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "HACKER LA VILLE" - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Mesdames Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Agnès THOUVENOT, Sonia TRON, Messieurs Yann CROMBECQUE, Julien RAVELLO, ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

33. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 EN FAVEUR DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Sujet pour lequel M. FRIOUX nous avait dit qu'il réservait son temps de parole. Je vais lui laisser présenter le rapport, puis il y aura une intervention.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le 5 avril 1934 ouvrait la grande salle de spectacle du Palais du travail de Villeurbanne, qui comptait à l'époque 1 500 places. Pendant les deux décennies suivantes, elle fut considérée comme le temple de l'opérette. Puis un certain Roger Planchon, nouveau directeur du Théâtre de la Cité, à partir de 1957, changea radicalement la programmation et fit de Villeurbanne l'un des lieux majeurs de la création théâtrale en Europe dans les années 1960. À tel point qu'on lui proposa, sans succès, la direction de plusieurs théâtres parisiens. On connaît la suite. Le TNP, installé en 1972, déménagea du Palais de Chaillot pour Villeurbanne.

Et cinq décennies plus tard, dans un théâtre profondément renouvelé, depuis sa réouverture après une grosse série de travaux, en 2011, Jean Bellorini a déployé un projet novateur et ambitieux, axé sur la création contemporaine, mais aussi la relecture des grands classiques. En témoigne sa récente adaptation, l'année dernière, du Cid, de Corneille. Participant à des réseaux internationaux, de Naples jusqu'à Pékin, tout en mettant l'accent sur la transmission avec sa troupe éphémère.

La convention 2024-2026 que je vous propose d'approuver ce soir contient le projet artistique de Jean Bellorini et de son équipe, à la fois en matière de création et de partenariat, mais également d'actions envers la jeunesse, et en faveur de sujets désormais pleinement intégrés par les professionnels du spectacle vivant : transition écologique, accessibilité au public en situation de handicap, attention à la parité dans la programmation et la mise à disposition des moyens du théâtre. Je vous renvoie aux indicateurs des annexes du rapport.

Je profite de cette délibération pour remercier le Théâtre national populaire de son travail sur le territoire villeurbannais, de la confiance que son équipe nous a donnée dès le début de la candidature à l'opération Capitale de la culture, à l'automne 2020, mais également de la confiance et du soutien que la DRAC et la Métropole lui témoignent pour cosigner cette convention.

À l'heure où l'on invite les spectateurs à se mettre debout à la fin du spectacle, debout pour la culture, rappelons que depuis l'Antiquité, les êtres humains ont besoin de se raconter des histoires, et que la scène est un média essentiel pour raconter et montrer la comédie humaine, y compris dans ce qu'elle a parfois de plus terrible.

Je vous invite à aller voir cette semaine, si vous n'y êtes pas encore allés, « Grand-peur et misère du IIIe Reich », de Bertolt Brecht, mis en scène par Julie Duclos. Allez-y, et au-delà, continuez à fréquenter le TNP. Longue vie à lui, théâtre de service public, fleuron d'une politique qui considère la culture comme l'un des piliers de la cohésion de notre société.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Communiste et Républicain, Mme BETEND.

Mme BETEND.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le TNP occupe une place singulière parmi les équipements culturels. Le soutenir, c'est défendre une idée forte du théâtre, celle d'un théâtre pour toutes et tous, ancré dans son territoire et porteur d'un message d'émancipation populaire. Le TNP, c'est une histoire, une ambition, un combat.

Fondé en 1920 à Paris, il s'est illustré sous Jean Vilar comme un théâtre de service public exigeant et accessible, mais c'est ici, à Villeurbanne, qu'il a trouvé son ancrage définitif en 1972, sous l'impulsion de Roger Planchon. Un engagement fort et politique : faire de Villeurbanne, et non de Paris, le cœur battant d'un théâtre populaire et décentralisé.

Immense metteur en scène, Roger Planchon a donné au TNP sa dimension actuelle. Il croyait en un théâtre critique, enraciné dans le réel, au service du peuple. Il a imaginé des formes nouvelles, osé des mises en scène audacieuses, et surtout, il a fait du TNP un espace vivant, ouvert aux travailleurs, aux comités d'entreprise, aux jeunes, à celles et ceux que l'on éloignait trop souvent de la culture.

On se souvient encore des cars affrétés pour que les ouvriers viennent voir les spectacles, de ces échanges passionnés autour des œuvres de Brecht, Molière ou Shakespeare. Je rejoins M. l'adjoint à la culture, disant que la pièce de Brecht jouée au TNP en ce moment est formidable.

Aujourd'hui, Jean Bellorini poursuit cet engagement avec une vision poétique et généreuse du théâtre, tournée vers l'international, la jeunesse et la transmission. Il nous rappelle que le théâtre est un bien commun, qu'il doit être soutenu et protégé.

Soutenir le TNP, c'est affirmer que la culture est un droit, pas un luxe. C'est rappeler que le théâtre ne doit pas être réservé à une élite, mais qu'il appartient à toutes et tous. C'est transmettre la vision d'un théâtre au service du peuple, fidèle à l'idéal de Planchon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Peut-être renvoyer au moment que nous avons construit avec l'ensemble des équipes, Jean Bellorini, Stéphane FRIOUX, autour de la mémoire de Planchon, à l'occasion de l'inauguration du nom du futur parc Roger Planchon, qui a vraiment été un moment pour se replonger dans cette histoire incroyable, dont Jean Bellorini continue à écrire les pages.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE L'AUTOMATISATION DES PRÊTS ET DES RETOURS DES DOCUMENTS DANS LES MÉDIATHÈQUES – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'interventions. La première est commune aux groupes Les écologistes, Parti Socialiste, Citoyens Citoyennes Villeurbannais Villeurbannaises, et Stéphane FRIOUX porte cette intervention.

M. FRIOUX.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

J'interviens au nom des groupes Les Ecologistes et Socialistes et citoyens villeurbannais pour exprimer notre satisfaction devant l'avancée de la mise en œuvre du projet culturel, scientifique et éducatif du réseau de lecture publique, voté l'an dernier.

Depuis lors, plusieurs actions ont été menées, comme la refonte de la charte graphique du réseau, et surtout le passage à la gratuité, qui a entraîné un vif succès et une augmentation des inscriptions ces derniers mois.

Aujourd'hui, nous délibérons dans l'optique de demander à la Direction régionale des affaires culturelles une subvention pour la mise en place de l'automatisation des prêts et retours des documents dans nos médiathèques.

Avec cette action, finies les grandes files d'attente du mercredi après-midi ou du samedi aux banques de prêts et de retour : les usagers qui le souhaiteront pourront valider eux-mêmes leurs retours, et trouver dans les rayons des médiathèques des bibliothécaires plus disponibles pour mieux les conseiller. Alléger le poids des tâches répétitives participe aussi à réduire certains risques professionnels comme des troubles musculosquelettiques pouvant résulter des tâches effectuées aux banques de prêts, dont les espaces seront également réagencés pour plus d'ergonomie.

En résumé, la modernisation du fonctionnement de nos médiathèques se poursuit, étape après étape, pour un meilleur confort de toutes et tous, personnel comme usagers, en favorisant davantage d'interactions qualitatives entre les deux.

Nous voterons évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je donne la parole au groupe Communiste et Républicain.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Il va y avoir des répétitions, mais ce ne sera pas dans le même groupe.

Le projet d'automatisation des prêts et des retours dans nos médiathèques marque une ambition forte pour nos médiathèques et pour la culture à Villeurbanne. Nous saluons cette modernisation, qui s'inscrit dans une dynamique que nous soutenons. Une culture accessible à toutes et tous, qui passe par la gratuité, et peut aussi passer par l'automatisation, tant que celle-ci s'accompagne d'une présence toujours aussi nombreuse des personnels.

La gratuité de l'inscription a relancé l'attractivité des médiathèques. Nous nous félicitons que la gauche renoue avec l'ambition d'une politique culturelle émancipatrice, une culture

accessible à tous, qui passe par la gratuité, mais aussi par des équipements modernisés et des services optimisés.

D'emblée, je dois préciser que l'automatisation des médiathèques n'a pas le même objectif que celle mise en place dans la grande distribution. Pas question de réduire les effectifs. Notre but est d'améliorer à la fois les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu aux usagers. Là où les grandes surfaces ont vu dans les caisses automatiques un moyen de faire des économies sur le dos des travailleurs et des clients, cette modernisation est un investissement au service du bien commun.

Oui, l'automatisation est une avancée majeure pour les conditions de travail : moins de manutention et de gestes répétitifs, c'est moins de souffrance au travail, moins de maladies professionnelles, en particulier les troubles musculosquelettiques.

Surtout, l'automatisation permet de libérer du temps de travail aliénant pour permettre aux agents de se consacrer pleinement à tout ce qui fait la valeur et l'émancipation du métier de bibliothécaire : accompagner les usagers, faire vivre les collections, animer ces lieux de savoir. Car la bibliothèque est le premier lieu d'accès à la culture pour le grand public. Son rôle ne se réduit pas au prêt de documents, c'est un lieu de savoir et d'échange, de lien social, d'émancipation intellectuelle. Un lieu où l'automatisation doit servir à enrichir la relation humaine, qu'elle ne saurait remplacer. Un lieu qui doit évoluer, mais toujours avec un service public fort et des agents pleinement investis dans leur mission.

Nous sommes donc favorables à une automatisation, la plus ambitieuse possible, qui bénéficie à tous les réseaux des médiathèques. Nous nous réjouissons que ce projet s'inscrive dans une vision collective du territoire villeurbannais, garantissant une amélioration concrète pour les usagers et les agents des services publics, pour des médiathèques toujours plus accessibles, accueillantes et vivantes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire. J'ajouterai quelques mots pour souligner que cette culture accessible à tous s'est accompagnée d'un renforcement des ressources humaines du réseau de lecture publique depuis le début du mandat. Dans quelques mois, en septembre 2025, nous aurons 13 personnes affectées au service des Minimixes, qui sont aussi le premier échelon de l'accès à la culture, dans des BCD rénovés dans un nombre considérable d'écoles.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui, depuis bientôt cinq ans, travaillent à l'amélioration des conditions du réseau de lecture publique, d'abord en ayant élaboré ce projet de service, mais également en ayant résolu certains problèmes qui avaient trait à la qualité du travail. L'ensemble des services de la DAC, de la direction des ressources humaines, mon collègue Olivier GLUCK également. Je sais que beaucoup de gens se sont investis sur ces dossiers, et nous allons continuer à améliorer cela, avec des extensions horaires le mercredi après-midi, et d'autres bonnes surprises dans les prochains mois.

M. LE MAIRE.- J'ai presque noté une forme de surprise dans la voix de Stéphane FRIOUX, qui s'attendait à devoir répondre au parti communiste sur le choix de l'automatisation. Et là, c'est le soutien. Tout est parfait. C'est aussi lié au fait que ce travail ne s'est pas fait dans une imposition avec les équipes, mais dans un travail avec eux, comme

pour la gratuité et les évolutions de notre réseau de lecture publique. Bravo à eux, aux équipes et à Stéphane, qui mène tout cela.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je laisse Mme la première adjointe présider pour les quelques minutes qui viennent.

(Mme THOUVENOT prend la présidence.)

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2025 – Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport : Madame Aurélie LOIRE ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

36. ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES DE SECTORISATION SCOLAIRE – Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention.

Madame TRON, je vous laisse la parole.

Mme TRON.- Madame la Première adjointe, je vous remercie.

Je souhaite en effet partager avec vous quelques éléments de contexte, mais aussi de stratégie pour éclairer les enjeux de cette délibération. Je sou mets à votre vote ce soir la redéfinition de trois périmètres scolaires en prévision de la rentrée de septembre 2025 pour mieux répartir les effectifs du centre-ville et des quartiers Grand Clément et de la Soie Bonneval Cusset.

Nous avons voté, en novembre dernier, la transformation de l'école maternelle Jacques Prévert en une école primaire complète, et la construction de l'École Niki de Saint Phalle, rue des Fleurs, entre dans sa dernière phase de travaux pour ouvrir en septembre prochain.

Dans notre grande ville attractive, la construction de ces deux nouvelles écoles doit, à la fois, intégrer notre nouveau cahier des charges bâtimentaires, mais aussi répondre aux enjeux d'anticipation et de prospective en matière de carte scolaire, de mixité et d'insertion urbaine.

Ces projets permettront de répondre à la pression démographique scolaire continue depuis ces 25 dernières années, tout en améliorant les conditions d'accueil et de travail dans les écoles actuelles, dont certaines sont saturées dès les inscriptions du mois de mai et nécessitent de prendre, chaque année, des mesures d'ajustement de carte scolaire.

Ces projets permettront également de bien accueillir les nouveaux habitants qui s'installeront au centre-ville et à Grand Clément avec la livraison des nouveaux programmes immobiliers.

S'agissant du secteur La Soie Bonnevey Cusset, ces évolutions vont permettre de tenir compte, à la fois, de la démographie scolaire du quartier et des capacités d'accueil liées à l'ouverture du groupe scolaire Simone-Veil.

J'ai bien conscience que la modification de certaines affectations entre les groupes scolaires Veil et Renan sera impactante pour certaines familles, mais les ajustements sont toujours nécessaires dans les deux à trois ans qui suivent l'ouverture d'une école.

Modifier la carte scolaire est toujours une action délicate, car, souvent, nous sommes contraints à opérer des glissements au-delà de la seule école en tension, mais bien sur un bassin de vie. Nous opérons ces modifications avec une grande attention et toujours en lien entre le service KID, le service aux familles, et les directions des écoles concernées, pour qu'elles accompagnent au mieux les enfants et les familles.

Pour compléter, je souhaite éclairer mon propos et notre nouvelle stratégie par quelques données très factuelles sur la structure et la particularité de notre démographie scolaire villeurbanaise, utiles pour comprendre les enjeux éducatifs et la nécessité de poursuivre, à la fois, nos investissements, comme l'a dit M. BOCQUET, et nos inévitables ajustements de périmètres scolaires.

Villeurbanne a connu, comme tous les grands centres urbains, un tassement démographique postCovid, mais dans des proportions bien moindres, et aujourd'hui, nous constatons une stabilisation de nos effectifs, avec une prospective pour septembre 2025 revenue au même niveau que celle de 2022.

Notre ville se distingue donc des trajectoires de décroissance démographique observées ailleurs, et sur certains secteurs, au centre-ville et au sud-est, la hausse est même significative.

Notre ville se distingue également par la densité du nombre d'élèves au sein de nos établissements scolaires quasiment hors norme au regard des moyennes observées, et donc, par une impérieuse nécessité à continuer à investir dans notre patrimoine et dans une politique éducative volontariste et ambitieuse.

En effet, malgré la hausse continue du nombre de Villeurbannais et Villeurbannaises depuis plusieurs décennies, les équipes municipales qui nous ont précédés ont quelque peu manqué de clairvoyance, ou peut-être ont-elles eu d'autres priorités que celle d'investir dans notre école publique ?

Toujours est-il qu'aujourd'hui, en 2025, nous avons 15 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) qui accueillent plus de 484 élèves. 484 élèves étant la taille moyenne d'un collège en France en 2023.

Concernant le nombre moyen d'élèves par école élémentaire, selon les données du ministère de l'Éducation nationale en 2022 :

La moyenne dans le Rhône était de 171 élèves par école.

La moyenne dans notre agglomération lyonnaise était, elle, de 217 élèves.

Quand ici, à Villeurbanne, la moyenne était de 282 élèves.

En 2023, seules deux de nos écoles élémentaires sur 26 se situaient dans la moyenne métropolitaine.

Et à la rentrée de septembre 2025, ce seront encore 13 de nos écoles élémentaires qui dépasseront les 300 élèves.

Parmi elles, j'attire votre attention sur les écoles directement concernées par cette délibération. L'école élémentaire Herriot, avec 461 élèves cette année, 483 élèves sont prévus à la rentrée prochaine, ou encore l'école Simone Veil, avec 271 élèves cette année, et 301 élèves prévus à la rentrée prochaine, toujours en élémentaire.

Par ailleurs, toujours concernant la carte scolaire, je souhaite vous préciser quelques éléments de méthode relatifs à la sectorisation.

La Ville définit sa stratégie de carte scolaire et ses périmètres en pleine compétence. Depuis 2021, nous la travaillons en lien plus étroit avec l'Éducation nationale et les services académiques.

De son côté, l'Inspecteur d'Académie consulte la Ville, mais ajuste seul, chaque année, les ouvertures et fermetures de classes selon les dotations académiques et les orientations ministérielles qui lui sont données.

En conclusion, comme j'ai déjà pu le rappeler devant cette assemblée, nous portons depuis cinq ans une nouvelle stratégie en matière d'anticipation et de prospective, croisée avec un changement de paradigme majeur pour une meilleure répartition de nos écoles. Pour privilégier ce que j'appelle souvent « des écoles à taille plus humaine et bien insérées dans leur quartier ».

Notre plan d'investissement et de rattrapage, sans précédent, est porté en cohérence avec une politique éducative qui permette à la fois d'améliorer les conditions d'accueil, de travail et d'épanouissement à la hauteur d'une Ville éducatrice et des besoins des enfants.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame TRON.

Il y a une demande d'intervention commune pour l'ensemble des groupes de la majorité. La parole est à Catherine ANAVOIZARD.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire,

Chères et Chers Collègues

Mesdames et Messieurs.

Depuis 1999, la population villeurbannaise a augmenté de 30 % pour arriver à 162 207 habitants sur son territoire (d'après le recensement INSEE au 1^{er} janvier 2022). À l'échelle nationale, c'est la 16^e commune de France et la deuxième ville de plus de 100 000 habitants la plus dynamique, avec 5 200 nouveaux habitants supplémentaires entre 2021 et 2022.

À rebours de la baisse de la natalité observée depuis 10 ans en France et dans de nombreux centres urbains, Villeurbanne affiche une forte natalité, par conséquent une augmentation du nombre d'enfants sur son territoire.

Cela impacte évidemment la démographie scolaire, caractérisée par des classes très nombreuses :

On comptait par exemple 636 élèves à la rentrée 2024 sur le Groupe Scolaire Edouard Herriot.

Pour y remédier, la construction de nouveaux groupes scolaires a été relancée pour accompagner la croissance démographique de nos quartiers.

En 2020, avec l'inauguration de Rosa Parks aux Gratte-Ciel.

Puis, sous ce mandat, avec Le Groupe Scolaire Simone Veil de la Soie, ouvert en septembre 2023.

Et enfin, avec le Groupe scolaire Niki de Saint-Phalle qui fera sa rentrée en 2025, avec 20 classes.

À ces nouvelles écoles s'ajoutent la rénovation du groupe scolaire Albert Camus dans le quartier des Brosses, ainsi que la reconstruction de l'école Jacques Prévert, pour en faire un véritable groupe scolaire avec 18 classes.

À moyen terme, il s'agira de faire diminuer les effectifs moyens des écoles pour le bien-être des élèves et du personnel.

Mais la démographie scolaire est un phénomène fluctuant qu'il est toujours difficile de prévoir avec exactitude.

On sait par exemple que les grands appartements se font rares et qu'une colocation étudiante est plus rentable pour les propriétaires que de louer à une seule famille. Un signal faible parmi tant d'autres qui ont une incidence directe sur la démographie scolaire.

Le redécoupage des secteurs des écoles proposé pour la rentrée 2025 tient compte de l'évolution de cette nouvelle offre scolaire et de l'évolution démographique dans la ville, à la faveur de la livraison de nouveaux programmes immobiliers.

Il faut ici saluer l'agilité avec laquelle les parents s'adaptent aux nouveaux périmètres, induisant des changements que nous savons complexes à gérer, notamment le lien avec les assistantes maternelles, et des distances qui peuvent s'agrandir. Nous le faisons avec parcimonie et attention.

L'enjeu à plus long terme sera de veiller à l'articulation entre cette carte scolaire et les secteurs des collèges villeurbannais avec, toujours, la mixité sociale et la réussite scolaire comme boussole.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci. Madame TRON, cela appelle-t-il une réponse ? Non ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. le Maire.

(M. le Maire reprend la présidence.)

37. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE POUR L'ANNÉE 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention commune pour les groupes Les Ecologistes et Parti socialiste Citoyennes Citoyens Villeurbannaises Villeurbannais. Madame MARTINEAU.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Ce rapport n'est pas inédit dans notre Conseil Municipal, mais il est l'occasion de rappeler le caractère particulier de la Mission Locale et l'importance de son rôle dans l'accompagnement des jeunes de notre territoire.

La Mission Locale de Villeurbanne a fêté l'année dernière ses 30 ans. 30 ans d'engagement au service des jeunes, 30 ans d'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'autonomie.

L'existence des Missions Locales est née, en 1982, d'une volonté politique, celle de François Mitterrand, d'assurer une qualification professionnelle aux jeunes sortis de scolarité et de faciliter ainsi leur insertion sociale.

À Villeurbanne, la majorité de l'époque a créé une Permanence Accueil Information Orientation, devenue en 1994 la Mission Locale de Villeurbanne, sous l'impulsion de Gilbert Chabroux, dont nous saluons la mémoire.

Depuis, la Ville de Villeurbanne a toujours été engagée en faveur de la Mission Locale.

Nous souhaitons ici saluer le travail des équipes, passées et actuelles, de la Mission Locale qui, au quotidien, mettent leur engagement et leur expertise au service des jeunes.

La Mission Locale de Villeurbanne, depuis sa création, a toujours souhaité travailler en synergie avec les partenaires institutionnels, du monde économique, les organismes de formation, pour construire des solutions adaptées à chaque jeune.

Ces partenariats sont la clé de voute des actions menées. Ils permettent aux jeunes de bénéficier d'opportunités très concrètes, qu'il s'agisse de stages, de contrats d'apprentissage, de formations, ou de contrats de travail. Cette dynamique collective, ce travail main dans la main avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, est essentiel pour permettre aux jeunes d'accéder à des solutions pérennes.

L'action de la Mission Locale s'appuie sur un accompagnement global. Il ne s'agit pas seulement d'aider les jeunes à trouver un emploi, mais bien de lever tous les obstacles qui pourraient entraver leur parcours : la formation, la mobilité, le logement, la santé, l'accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale permet d'apporter des solutions concrètes et adaptées à une jeunesse diverse et hétérogène.

Les défis auxquels la jeunesse fait face évoluent, se complexifient parfois, mais l'essence de la Mission Locale reste la même : accompagner, former, orienter, et surtout croire en chacun.

Nous sommes inquiets aujourd'hui de la baisse des subventions annoncée par l'État et par la Région.

Sans ces subventions, c'est bien la capacité d'agir de la Mission Locale, sa capacité à accompagner les jeunes de notre territoire, qui est remise en cause.

La Mission locale de Villeurbanne accompagne aujourd'hui plus de 7 000 jeunes et en accueille 1 500 nouveaux chaque année, preuve de la nécessité de son existence.

Pour nos groupes, et je pense que cette vision peut être partagée par tous, les subventions accordées à la Mission Locale sont un investissement social.

Pour conclure, je vous livre cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry, énoncée par mon voisin président délégué de la Mission Locale lors de la cérémonie des vœux de la Mission Locale de Villeurbanne : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ».

C'est le sens de l'engagement de notre municipalité par le biais de la subvention apportée à la Mission Locale de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je crois que cela n'appelle pas de réponse particulière de Jonathan BOCQUET. Merci de nous permettre de découvrir que M. CROMBECQUE ne cite pas que Blum et Jaurès, mais aussi Saint Exupéry. Cela permet d'élargir le répertoire.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Mesdames Muriel BETEND, Caroline ROGER-SEPPI, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Cédric VAN STYVENDAEL, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Julien RAVELLO ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

38. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (ADL) POUR L'ANNÉE 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN POUR L'ANNÉE 2025 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention commune des groupes Communiste et Républicain et Cercle radical Place Publique portée par le groupe Communiste, Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues, Mesdames et Messieurs, sans surprise, j'annonce que nos deux groupes, Communiste et Républicain et CRPP, vont s'abstenir sur cette délibération, pour plusieurs raisons.

D'abord, du fait de l'absence d'informations précises, malgré nos demandes répétées. En effet, nous votons une subvention 10 fois supérieure à celle qui avait été fixée initialement au début de l'expérimentation, sans disposer de rapport d'activité récent ni de détails sur l'utilisation de ces fonds.

L'intention affichée du projet est toujours aussi louable, mais cela justifie-t-il un tel manque de transparence ?

Ensuite, je citerai l'impact limité sur l'insertion. Faute de mieux, nous devons nous appuyer sur les maigres informations contenues dans la délibération. On y apprend que le dispositif mène une soixantaine d'entretiens par an, aboutissant à moins d'une trentaine d'embauches chaque année. Outre l'absence d'explication sur le taux relativement élevé d'échecs (plus de la moitié des entretiens n'aboutissent pas à une embauche), cela représente tout de même un coût de 5 700 € par embauche. Une somme importante qui ne comprend pas les salaires des personnes embauchées dans le dispositif, puisqu'ils sont financés par l'État. Ces résultats sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?

Enfin, permettez-moi d'exprimer des doutes sur la suite du projet. Conformément à la loi, la seconde phase de l'expérimentation s'achève en 2026, et la pré-évaluation menée à l'automne dernier par France Stratégie est plutôt mitigée.

Cela pose une autre question concernant la pérennité des emplois créés à grands frais, alors même que l'on sait que le gouvernement s'apprête à amputer tous les budgets pour équilibrer ses comptes, à l'exception des subventions dédiées aux aides aux entreprises et au capital en général.

Par cohérence et par exigence de clarté sur l'utilisation des finances publiques, nos deux groupes, Communiste et Républicain et Cercle radical et place publique, s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la Première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HAULAND-GRONNEBERG, le rapport d'activité est sur l'espace partagé de l'ensemble des élus du Conseil Municipal sur l'ensemble des rapports. Le rapport d'activité

2023 est bien en ligne, je viens de vérifier. Dessus, vous pourrez avoir l'ensemble des données que vous recherchez.

En effet, le bilan extrêmement positif, à la fois de l'association Le Booster, mais aussi de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est plus de 200 personnes qui ont retrouvé un emploi. Et on le sait, si retrouver un emploi pour un chômeur de longue durée était si simple, si la lutte contre le non-recours était aussi facile à résoudre, il n'y aurait pas eu besoin de cette expérimentation.

Une expérimentation qui porte aussi ses fruits d'un point de vue statistique, puisque le taux de pauvreté recule sur le quartier, il est passé de 40 à 30 %, et le taux de chômage recule aussi fortement ces dernières années, de – 16 % entre 2018 et 2022. Là aussi, peu d'expérimentations sont autant évaluées et scrutées à la loupe. Vous pourrez retrouver toutes les informations nécessaires sur l'espace partagé. Et je suis sûre que les responsables associatifs pourront aussi vous donner quelques éléments.

Dernière information, ce modèle de l'association Le Booster s'est exporté, puisque l'association vient de développer une antenne à Lille. La Métropole de Lille a trouvé qu'il manquait une organisation intermédiaire entre la Collectivité et les entreprises à but d'emploi pour cette ingénierie nécessaire pour aller chercher les personnes qui sont dans le non-recours à leurs droits.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous savons que, sur ce sujet, nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord avant la fin du mandat. Mais il faudra que je comprenne : pour l'automatisation, contre la création de CDI ; un jour, vous m'expliquerez comme le Parti communiste en est arrivé là. Et c'est la même chose pour Cercle radical et place publique.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstentions des Groupe radical et Place Publique, et Groupe Communistes et républicains

Dépôts : Madame Caroline ROGER-SEPPI, Messieurs Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Antoine PELCE ne participent pas au vote.

- Adopté à la majorité -

41. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 – M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport : Madame Aurélie LOIRE ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

43. COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE 2024 – M. Cédric VAN STYVENDAEL

44. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU RAPPORT PUBLIC THÉMATIQUE "LA COMMUNICATION EXTERNE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES" – M. Cédric VAN STYVENDAEL

45. ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES RELATIF AUX DÉPENSES DE COMMUNICATION EXTERNE – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous avons trois communications à venir dans l'ordre du jour.

Une communication sur la politique de communication de la Ville de Villeurbanne, avec un bilan 2024, tel que nous nous étions engagés à le présenter. Une communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du rapport public thématique "la communication externe des collectivités territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes". Et une communication sur les actions que nous avons entreprises en réponse à ces observations.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés en commission. Il y a deux demandes d'intervention, puis, comme je rapporte sur ces communications, je répondrai aux éventuelles questions et interrogations.

Pour commencer, la parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Sabrina BENHAIM.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, ces trois rapports représentent donc 175 pages de l'ordre du jour. Aussi, nous pouvons constater qu'un effort de communication a vraiment été fait sur la communication.

Il n'en reste pas moins que plusieurs interrogations surgissent. Tout d'abord, sur le budget alloué à la communication, le rapport 44 présente un budget primitif de fonctionnement 2024 s'élevant à 713 050 €. Ce chiffre nous interpelle, car en reprenant les éléments établis pour le Conseil Municipal du 14 décembre 2023, le budget communication semblait s'établir à minima à plus de 1M€, en prenant en compte uniquement les postes 62-36, catalogues et imprimés, et 62-38, divers de publicités et publications.

Le détail que vous annoncez est dans le tableau de la page 655. Le poste de catalogues et imprimés était valorisé à 389 000 € dans le BP ; il est dans le tableau à 305 000 €. Le poste divers de publicités et publications était budgété à 624 000 € ; il apparaît à seulement

40 000 € dans le tableau. Alors, comment expliquer ces chiffres ? Y a-t-il eu une reventilation ?

Par ailleurs, les budgets primitifs de communication 2022 et 2023 sont indiqués à l'équivalence parfaite, à 786 700 €, ce qui peut sembler étonnant.

De ce fait, nous souhaitons un éclairage sur le budget total et détaillé associé à la communication, cela pouvant évidemment être fait a posteriori du Conseil Municipal.

Un deuxième questionnement concerne la place prépondérante du papier dans la communication. La CRC recommande de réduire la communication papier et de privilégier le numérique. Or, le magazine papier Viva continue d'être diffusé massivement, sans qu'un véritable bilan d'efficacité ait été présenté. Sans vouloir le supprimer, des innovations sont possibles. Il nous semble nécessaire de réorienter les budgets vers des actions numériques ciblées, moins coûteuses et plus efficaces, en s'assurant que leur impact soit mesuré.

En troisième lieu, nous pouvons constater que certaines recommandations de la CRC ont été appliquées immédiatement, ce que nous pouvons saluer. D'autres recommandations, comme les 3 et 4, ne sont pas ou partiellement appliquées. Cela concerne la mise en concurrence. Pour rappel, la CRC avait d'ailleurs relevé que cela ne concernait pas uniquement le service communication, mais également d'autres services et cela peut remettre en question la stabilité juridique des différents marchés pris depuis le début de mandat.

Enfin, le rapport met en avant une démultiplication du nombre de campagnes : 34 en 2021, 96 en 2024, et une activité médiatique soutenue. Si nous ne remettons pas en cause le bienfondé de celle-ci, la frontière entre information municipale et promotion politique peut parfois être mince. La CRC a déjà critiqué d'autres Collectivités pour avoir utilisé des fonds publics à des fins électorales. Aussi, il est essentiel que Villeurbanne évite cette dérive et garantisse une stricte séparation entre communication institutionnelle et valorisation des élus.

En conclusion, l'information des citoyens est essentielle, mais elle doit être efficace, maîtrisée, transparente, et adaptée aux besoins réels. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour une intervention conjointe des groupes de la majorité, est à Yann CROMBECQUE.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Ces trois communications sont l'occasion pour nos groupes de rappeler que la communication institutionnelle est un service public qui participe à l'information des administrés. Les Collectivités qui en ont la charge ont la responsabilité de fournir une information claire, factuelle et efficace. Ces critères sont ceux retenus par la Chambre régionale des comptes, qui a réalisé son contrôle sur la période 2018 – 2022 sur 13 Collectivités et établissements publics d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Par pédagogie, rappelons que, pour Villeurbanne, ce rapport a été présenté au Conseil Municipal de février 2024 et que les observations et recommandations de la Chambre sont déjà en très grande partie mises en œuvre.

Si nous devons insister sur l'une des recommandations que contient le rapport final, c'est la nécessité que les Collectivités disposent d'une stratégie de communication. Or, dès 2021, Villeurbanne s'est fixé un plan d'action qui décline avec volontarisme les 33 actions inscrites dans celui-ci.

Dans ce contexte, de nouvelles évolutions sont impulsées. À titre d'exemple, citons la refonte complète du Viva papier à partir du numéro de février 2025, la seconde évolution après celle de 2021, élaborée à partir d'une concertation menée auprès des lecteurs.

Et pour répondre à l'intervention précédente, nos groupes sont attachés au papier, qui est aussi facteur de lien social et qui permet de lutter contre la fracture numérique.

Citons également la déclinaison de Viva dans des éditions spéciales dédiées à des thématiques spécifiques, ou encore la création de nouveaux formats vidéos.

Ces évolutions se font dans un contexte où la communication publique est un service public qui n'a jamais été aussi nécessaire pour faire face aux *fake news* qui inondent les réseaux sociaux, aux théories complotistes les plus farfelues, à la fatigue informationnelle, au non-recours au droit qui augmente inexorablement.

Villeurbanne s'inscrit dans la charte déontologique dite de Marseille, programmée en 2002 pour tracer les contours de l'exercice de la communication locale de service public : informer, rendre compte, écouter les attentes, créer les conditions et les outils d'un réel débat public, contribuer à créer du lien et accompagner les changements.

À Villeurbanne, nous pouvons nous féliciter de porter une communication que nous pourrions qualifier d'éducation populaire, qui participe à la vitalité du débat démocratique en rendant compte aux usagers des actions, projets mis en place, et en favorisant la participation éclairée des usagers au processus de décision.

Nous saluons le travail engagé, qui mobilise les ressources de notre Collectivité, remercions les hommes et les femmes qui sont engagés dans la communication de la Ville. À celles et ceux qui s'interrogent sur les coûts, nous répondons premièrement que les dépenses sont un investissement démocratique, que le montant est comparable à celui des autres Villes si l'on retient le coût par habitant, qu'ils répondent à une demande, puisque l'audience est en constante augmentation.

Les groupes de la majorité prennent donc acte des différentes communications et remercient à nouveau l'ensemble des agents mobilisés, au service des Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour les deux interventions, y compris pour la pondération de celle de Mme BENHAIM. Sur le budget, nous allons vous faire une réponse détaillée, comme vous nous l'avez proposé. La seule chose que je peux d'ores et déjà vous dire est que, comme dans tous les services, il y a une baisse qui a été affectée sur les budgets de la communication dans l'exercice de préparation. Nous préciserons sur les chiffres que vous avez évoqués.

Sur la question du numérique et du papier, la CRC fait des préconisations, remarques et commentaires. Tant que ce n'est pas obligatoire, et ce ne sont pas des recommandations, auxquelles nous nous sommes d'ailleurs pliés, comme vous l'avez dit dans votre propos, nous allons pour l'instant rester sur ce panel entre papier et numérique, sachant que le Viva a une déclinaison numérique pour toucher d'autres publics. Quand nous voyons les résultats de notre analyse lectorat, il nous semble qu'il s'agit encore du meilleur vecteur pour présenter l'ensemble des actions menées à Villeurbanne.

Sur le rapport de la CRC, je vous remercie de ne pas être tombés dans le panneau un peu facile que la CRC vous préparait en faisant valoir des coûts de dépenses par habitant à hauteur de 27 €, qui nous placent un peu en queue de peloton, mais en oubliant que c'était l'année de Capitale française de la culture. S'ils avaient eu une forme d'honnêteté intellectuelle à le ramener au budget classique, nous ne sommes pas à 27 € par habitant, mais à 19 € par habitant. Nous l'avons fait dans la réponse. Ils ont souhaité maintenir cela, cela leur appartient, mais je vous remercie de ne pas l'avoir pointé. Cela m'évite de vous répondre sur ce sujet.

Sur la mise en concurrence, je veux que ce soit très clair pour le public, car vous avez parfaitement lu le rapport. Il y a les recommandations 3 et 4. Sur la 4, nous nous mettons parfaitement en conformité sur la commande publique. Vous avez raison, des manquements ont été pointés. Nous nous sommes expliqués notamment dans le cadre de la période Covid, qui nous a conduits à un certain nombre de difficultés de ressources humaines.

Sur la question des espaces publicitaires, nous avons un différend d'appréciation avec la CRC. Nous sommes en train de faire analyser juridiquement la question, mais en gros, la CRC voudrait que nous fassions un marché pour payer les publicités dans les journaux. Et au vu du marché extrêmement captif de la presse locale, pour nous, cela reviendrait à payer un intermédiaire, qui achèterait pour notre compte des espaces publicitaires et nous les revendrait à un prix sur lequel nous n'aurions pas beaucoup de maîtrise.

Nous ne sommes pas complètement d'accord avec la CRC sur ce sujet, et nous ne sommes pas certains de nous mettre en totale conformité avec la CRC sur cette recommandation pour l'achat d'espaces publicitaires. Je ne vois pas bien l'intérêt de payer un intermédiaire pour acheter des espaces publicitaires dans un marché très restreint et très peu concurrentiel. Nous sommes allés jusqu'à nous renseigner auprès d'autres Collectivités qui ont tenté cet exercice et qui ne sont pas très satisfaites du résultat. Nous verrons.

En tout cas, je veux rassurer tout le monde sur l'aspect commande publique, nous sommes parfaitement en phase avec les recommandations de la CRC, comme sur les autres recommandations, mais puisque vous l'avez dit, Madame BENHAIM, ce n'est pas la peine que j'y revienne.

Merci pour votre intervention.

Cela ne fait pas l'objet d'un vote. On prend acte que ces communications ont eu lieu dans le cadre de notre Conseil Municipal.

Nous arrivons au terme de l'ordre du jour. Il me reste à vous souhaiter une excellente soirée, à chacune et à chacun d'entre vous, et à vous donner rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal le 14 avril à 17 heures. Merci à vous. Bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 04.)

Le 26 mai 2025

Le/la secrétaire de séance

Nathalie GARASOHN



